

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 474

23 février 2012

SOMMAIRE

Aderland S.A.	22706	Global Navigator UCITS Fund	22709
Andrem Power GP S.à r.l.	22727	Green European Venture Capital S.A. ...	22752
AXA Investplus	22707	Green Europe Lux s.à.r.l.	22741
AXA Luxembourg Fund	22708	GTA - Generale Trasporti Armamento In-	
Bake Holdco 1 SA	22706	ternational S.A.	22742
Bluegreen S.A.	22715	Hopper International S.A. Holding SPF ..	22740
BP Caplux S.A.	22715	IK Investment Partners S.à r.l.	22724
Braincare International S.A.	22742	Kensalys S.A.	22741
CACEIS Bank Luxembourg	22723	KreaMark	22714
CM Participations S.A.	22737	Nabors International Holdings Ltd.	22740
cominvest Deutschland Invest 1/2012 ...	22739	Nareco J2 SA	22737
cominvest Europa Protect 1/2012	22739	Nordea 1 SICAV	22710
cominvest Rohstoffaktien Invest 1/2012 ..	22739	Nordea Fund of Funds, SICAV	22711
Cominvest Rolling Europa Bonus Chance		Panalpina Luxembourg S.A.	22752
Fonds 1	22739	Phoedra S.à r.l.	22721
cominvest Wasser-Aktien Protect 1/2012		Société Civile Phoedra Gen Foy	22721
.....	22740	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem-	
Cross Commodities S.A.	22742	bourgeoise S.A., SPF	22710
Domanial S.A., SPF	22706	Suco Société Anonyme	22713
Eliot Groupe S.A., SPF	22713	TAITAVA Fund SICAV-FIS	22713
Escalette Investissements S.A., SPF	22710	Torrus Funds	22711
Estates Property 1 S.A.	22741	Unifida Holding S.A.	22712
Estates S.A.	22714	WestOptimal	22708
Eurizon Focus Riserva Doc	22706	Wischbone S.A., SPF	22712
Eurizon Stars Fund	22737	Woodbridge International Holdings S.A.	
Futurex	22740	22718
Geldilux-TS-2008 S.A.	22741	World Trust Corporation S.A.	22752

Bake Holdco 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.021.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 mars 2012 à 11 heures au 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (OPF Partners office), avec l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Update on the situation of the former group Bake Holdco following to the enforcement that took place on 5th January 2012 at the level of Bake Holdco 4,
2. Cash-Flow situation,
3. Necessity to raise credit or to file a petition for bankruptcy,
4. Acknowledgment of the obligation for the board of directors to file a petition of bankruptcy (compulsory obligation of the commercial code if the two following cumulative conditions are met:
 - a) Inability to raise credit,
 - b) Inability to pay due debts.

Référence de publication: 2012022861/581/19.

Aderland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.556.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2012 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024127/795/15.

Eurizon Focus Riserva Doc, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012021294/10.

(120026930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 mars 2012 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024130/755/18.

AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.830.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") ayant remplacé la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et introduit certains changements à la législation luxembourgeoise gouvernant les fonds d'investissement, le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration propose ainsi de modifier les statuts de la Société (les "Statuts") dans le but, notamment : (i) de profiter des flexibilités prévues par la Loi de 2010 (telles que les investissements croisés entre compartiments de la Société et la possibilité de recourir à une "Date d'Enregistrement"), (ii) de refléter les références appropriées à la Loi de 2010, (iii) de transférer le siège social de la Société à Hesperange, (iv) de tenir compte des dernières modifications législatives apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que (v) des derniers développements réglementaires en matière de fonds d'investissement.

Par conséquent, les actionnaires de la Société sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *lundi 12 mars 2012* à 12 heures au siège de BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg (l'"Assemblée Générale Extraordinaire"), pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:
"L'objet exclusif de la Société est de placer les avoirs dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son patrimoine.
La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la "Loi de 2010").";
2. Transfert du siège social de la Société dans la commune d'Hesperange; et
3. Refonte globale des Statuts.

Le projet de statuts coordonnés est à disposition des actionnaires pour inspection au siège social de la Société ou sur simple demande auprès de BNP Paribas Securities Services, 33 rue de Gasperich à L-5826 Hesperange, ou d'AXA Bank Europe S.A., boulevard du Souverain 25 à B-1170 Bruxelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra valablement délibérer et voter que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée et les décisions, pour être valablement prises, devront être prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les voix exprimées ne prennent pas en compte les voix des actions représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote en blanc ou nul.

Si le quorum de présence n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée le vendredi 13 avril 2012 à 12 heures au même endroit et ne sera plus soumise à aucune condition de quorum de présence et les décisions seront prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée annuelle au siège social, auprès de BGL BNP Paribas, ou auprès d'AXA Bank Europe S.A., Bruxelles.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration. Cette procuration reste valable pour l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée si le quorum de présence n'était pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire. Des modèles de procuration sont disponibles sur demande aux adresses précitées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024128/755/49.

WestOptimal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 112.232.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) WestOptimal findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 13. März 2012 um 10.00 Uhr am Sitz der Zentralverwaltungsstelle der LRI Invest S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2011 bis zum 31. Dezember 2011.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2013.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2013.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage vorher bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im Februar 2012.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012024138/2501/25.

AXA L Fund, AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 27.225.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") ayant principalement transposé en droit luxembourgeois la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) mais également introduit certains autres changements à la législation luxembourgeoise gouvernant les fonds d'investissement, le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration propose ainsi de modifier les statuts de la Société (les "Statuts") dans le but, notamment, (i) de profiter des flexibilités prévues par la Loi de 2010 (telles que les structures maître-nourricier, les investissements croisés entre compartiments de la Société, la possibilité de recourir à une "Date d'Enregistrement"), (ii) de refléter les références appropriées à la Loi de 2010, (iii) de transférer le siège social de la Société à Hesperange et (iv) de tenir compte des dernières modifications législatives apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que (v) des derniers développements réglementaires en matière de fonds d'investissement.

Par conséquent, les actionnaires de la Société sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le lundi 12 mars 2012 à 11 heures au siège de BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg (l'"Assemblée Générale Extraordinaire"), pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:
"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres actifs autorisés par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.
La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2010.
La Société est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (ci-après "OPCVM") au sens de la Loi de 2010.";
2. Transfert du siège social de la Société dans la commune d'Hesperange; et

3. Refonte globale des Statuts.

Le projet de statuts coordonnés est à disposition des actionnaires pour inspection au siège social de la Société ou sur simple demande auprès de BNP Paribas Securities Services, 33 rue de Gasperich à L-5826 Hesperange, ou d'AXA Bank Europe S.A., boulevard du Souverain 25 à B-1170 Bruxelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra valablement délibérer et voter que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée et les décisions, pour être valablement prises, devront être prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les voix exprimées ne prennent pas en compte les voix des actions représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote en blanc ou nul.

Si le quorum de présence n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée le vendredi 13 avril 2012 à 11 heures au même endroit et ne sera plus soumise à aucune condition de quorum de présence et les décisions seront prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée annuelle au siège social, auprès de BGL BNP Paribas, ou auprès d'AXA Bank Europe S.A., Bruxelles.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration. Cette procuration reste valable pour l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée si le quorum de présence n'était pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire. Des modèles de procuration sont disponibles sur demande aux adresses précitées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024129/755/53.

Global Navigator UCITS Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 162.512.

The shareholders of Global Navigator UCITS Fund (the "Company") are herewith convened to attend the
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Meeting"), which will be held on *16 March 2012* before public notary for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To change the name of the Company in "Tideway UCITS Funds".
2. To amend Article 1, first sentence, of the Articles of Association to reflect the change of the name of the Company, so that it reads as follows:
"An investment company in the form of a company limited by shares shall herewith be formed as a "Société d' Investissement à Capital Variable" under the name Tideway UCITS Funds (hereinafter the "Investment Company")."
3. To transfer the registered office from 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg to 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
4. To amend Article 2, paragraph 1 and first sentence of paragraph 2, of the Articles of Association to reflect the transfer of the registered office, so that it reads as follows:
" The registered office of the Investment Company shall be in the municipality of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg.
On the basis of a majority decision of the Board of Directors of the Investment Company (hereinafter "the Board of Directors"), the registered offices of the company may be relocated to another location within the municipality of Niederanven."
5. To decide on any other business, which may properly come before the Meeting.

Voting:

The Meeting can validly deliberate only if half of the share capital is present or represented. Insofar as such quorum is not reached, a second Extraordinary General Meeting will need to be convened. Resolutions on the Agenda may be passed by qualified majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the Management Company Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to arrive not later than 48 hours before the time fixed for the Meeting or adjourned Meeting. Proxy forms can also be obtained from the Management Company. A person appointed a proxy need not be a holder of shares in the Company; lodging of a proxy form will not prevent a shareholder from attending the Meeting if he decides to do so.

Senningerberg, February 2012.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012024132/8040/37.

Escalette Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mars 2012 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024131/755/19.

Somalux S.A. SPF, 'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 13 mars 2012 à 15:00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Paiement de prestations volontaires
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024135/795/18.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Notice is hereby given to the shareholders of Nordea 1, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on 15 March 2012 at 11:00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2011;
3. Appropriation of net results;
4. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2011;
5. Election of the Directors and the Auditor;
6. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that proof of the shareholder's identity is given and that the shareholder has informed the Company, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by 12 March 2012, 17:00 CET at the latest (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than 12 March 2012, 17:00 CET (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). The Meeting will be held in English language.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012024133/755/28.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Notice is hereby given to the shareholders of Nordea Fund of Funds, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on 15 March 2012 at 14:00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2011.
3. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2011.
4. Election of the Directors and the Auditor.
5. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. The quorum and majority requirements for a general meeting shall be determined in accordance with the number of shares issued and subscribed at midnight 5 (five) days prior to the date of the general meeting.

A shareholder may act at any Meeting by proxy.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that proof of the shareholder's identity is given and that the shareholder has informed the Company, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by 12 March 2012, 17:00 CET at the latest (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg).

Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than 12 March 2012, 17:00 CET (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg).

The Meeting will be held in English language.

Luxembourg, 23 February 2012.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012024134/755/33.

Torru Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Company that was convened on 9 February 2012 could not validly deliberate on the item on the agenda due to a lack of quorum, you are hereby reconvened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held on 26 March 2012 at 11.00 am (Luxembourg time) at the registered office of the Company.

Agenda:

1. Restatement of the Articles (as defined below).

The board of directors of the Company proposes to the shareholders to restate the articles of association of the Company (the "Articles") in order to adapt their wording to the provisions of the law of 17 December 2010 on under-

takings for collective investment (the "2010 Law"), that replaced the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment. The adaptation of the Articles to the 2010 Law consists of, inter alia, the introduction of the wording on master-feeder structures and cross-investment and update of the wording on mergers.

A blacklined version showing the changes against the current version of the Articles can be obtained at the registered office of the Company, or by contacting the Administrative Agent of the Company, or alternatively your usual contact at the Distributor, or by an electronic mail request send to investfunds@baml.com.

Shareholders are advised that no quorum will be required in order for the extraordinary general meeting of shareholders to validly deliberate. The resolution will be adopted if approved by a majority of two thirds of the votes cast.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the shareholders' meeting by proxy.

If you wish to participate in this meeting we would be grateful if you could notify the Company of your intention at least two days before the meeting.

If you cannot attend this meeting, we would be grateful if you could return the enclosed power of attorney form, duly dated and signed, together with a copy of your ID card / passport in force or an updated list of authorised signatures, should you act on behalf of a corporation, first by telefax and then by mail to the attention of Domiciliary Services, telefax no. (+352) 24 52 4204 prior to 22 March 2012.

On behalf of the board of directors of the Company (the "Board"),

Mr Eric Personne

Chairman of the Board

Référence de publication: 2012024136/755/33.

Unifida Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 mars 2012* à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024137/795/16.

Wischbone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.543.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *15 mars 2012* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024139/755/18.

Suco Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 19.755.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE

qui se tiendra au siège, 40, Rangwee, L-2412 Luxembourg, le vendredi 2 mars 2012 à 9.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2011; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012016293/18.

Eliot Groupe S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.150.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mars 2012 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012020781/1023/16.

TAITAVA Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.048.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 9 mars 2012 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 13 des statuts relatif au gate applicable, comme suit:
Art. 13. dernier alinéa : «Si, à un Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat excèdent un certain niveau, devant être déterminé par le conseil d'administration en rapport avec le nombre total d'actions émises dans un Compartiment et/ou une classe ou avec la valeur totale des actions émises dans un Compartiment et/ou une classe, et mentionné dans le document d'émission, le conseil d'administration peut décider de reporter les demandes de rachat de manière à ce que le niveau déterminé par le conseil d'administration ne soit pas dépassé. Toutes les demandes de rachat en rapport avec ce Jour d'Evaluation qui n'auront pas été traitées auront la priorité sur les demandes de rachat ultérieures reçues pour le Jour d'Evaluation suivant, mais toujours sous condition pour le conseil d'administration de veiller à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour le compartiment respectif et à respecter les intérêts de tous les investisseurs.»

2. Insertion d'un nouvel article 14 au titre II des statuts relatif à la side pocket, comme suit:

Art. 14. Side pockets. «En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'approbation préalable de l'autorité de contrôle Luxembourgeoise, le conseil d'administration peut décider, dans l'intérêt des actionnaires, de ségréguer certains actifs d'un portefeuille d'un Compartiment (i.e actifs devenus illiquides ou difficilement évaluables) à l'intérieur d'une side-pocket, dont la forme et les spécificités seront communiquées aux actionnaires concernés par un avis. Le conseil d'administration pourra décider, sans en être obligé, de soumettre la création et la mise en place d'une side pocket à l'approbation des actionnaires du Compartiment concerné.

Les side pockets peuvent être créées sous toutes les formes autorisées au Luxembourg et peuvent conduire, entre autre, certains actionnaires à devenir actionnaires de nouvelles classes d'actions additionnelles (dans le même fonds ou dans un autre) ou d'un nouveau fonds. Dans ce cadre, les règles du prospectus normalement applicables à une classe ou un fonds qui sont incompatibles avec les side pockets devront être écartées si l'intérêt des actionnaires le nécessite.

Suivant la création d'une side pocket, la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné devra être réduite afin de prendre seulement en compte les actifs du compartiment qui n'ont pas été isolés dans une side pocket.

Le conseil d'administration essaiera de vendre sur le marché les actifs isolés dans chaque side pocket. Les actionnaires du fonds dans lequel une side pocket a été créée, seront en droit de recevoir une part des actifs (en espèce ou en nature) de cette side pocket à sa liquidation, cette part devra être calculée en fonction de leurs détentions respectives dans la side pocket au moment de l'allocation de la part de la side pocket.

3. Mise à jour consécutive de la numérotation des articles suivants des statuts.

4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012018613/833/43.

KreaMark, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 148.319.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mars 2012 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. transfert du siège social du 24, rue Saint Mathieu, L-2438 Luxembourg au 34, rue de Kopstal, L-8284 Kehlen et modification afférente de l'article 2 des statuts.
2. acceptation de la démission des actuels administrateurs et commissaire aux comptes et décharge
3. nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes;
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012020784/1267/16.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartments 2010/03/1 and 2010/07/1 of the Issuer are invited to attend a

GENERAL MEETING

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on March 2, 2012 at 9.00 a.m., in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. Report from the board on the possibility to extend the subscription period till December 31, 2012 in relation to the Compartments 2010/03/1 and 2010/07/1.
2. Amendment to the Notes in particular regarding the fact to extend the subscription period of the Notes of the above mentioned compartments.
3. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
4. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held at 10.00 a.m. on March 9, 2012 at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholder and shall be blocked until March 31, 2012.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012020242/30.

Bluegreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 64.425.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 5 mars 2012 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012020768/755/20.

BP Caplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 72.864.

In the year two thousand and eleven on the twenty-ninth day of December,
before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholder of BP Caplux S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Aire de Capellen, L-8309 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 1st December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 81 of 25 January 2000, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72.864 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 924 of 6 May 2011.

The meeting was declared open at 6.00 p.m. by Mrs Marianne SMETRYNS, lawyer, with professional address in Luxembourg, who acts as the Chairman of the meeting

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Delphine HENSGEN, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To change the currency of the Company's subscribed capital from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) by applying BP Plc's exchange rate USD-EUR as of close of business of 29 December 2011 (the "Exchange Rate"), such change taking effect on 1st January 2012.

2. To convert the Company's subscribed capital of seventeen billion six hundred thirty-seven million six hundred fifteen thousand eight hundred twelve euro and seventy-eight cents (EUR 17,637,615,812.78) into its equivalent in United States Dollars by applying the Exchange Rate, represented by eight million three hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-seven (8,339,727) ordinary class A shares without nominal value, six million six hundred ten thousand seven hundred ninety-one (6,610,791) ordinary class B shares without nominal value and by seven thousand five hundred and thirty (7,530) preference shares without nominal value by applying the Exchange Rate, such conversion taking effect on 1st January 2012.

3. As a result of the above, to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

That the shareholder(s) present or represented, the proxyholder(s) of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder(s) are shown on an attendance-list; this attendance-list signed by the shareholder(s), the proxyholder(s) of the represented shareholder(s), the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

That the proxies of the represented shareholder(s), signed by the proxyholder(s), the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

That the extraordinary general meeting of shareholder, after deliberation, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholder resolves to change the currency of the Company's subscribed capital from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) by applying the exchange rate EUR 1 = USD 1.2914, being BP Plc's exchange rate as of close of business of 29 December 2011, such change of currency taking effect on 1st January 2012.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholder resolves to convert the Company's subscribed capital of seventeen billion six hundred thirty-seven million six hundred fifteen thousand eight hundred twelve Euro and seventyeight Euro cents (EUR 17,637,615,812.78) into twenty two billion seven hundred seventy seven million two hundred seventeen thousand sixty United States Dollars and sixty two cents (USD 22,777,217,060.62) by applying the Exchange Rate, represented by eight million three hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-seven (8,339,727) ordinary class A shares without nominal value, six million six hundred ten thousand seven hundred ninety-one (6,610,791) ordinary class B shares without nominal value and by seven thousand five hundred and thirty (7,530) preference shares without nominal value, such conversion taking effect on 1st January 2012.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

“**Art. 5.** The Company's capital is set at twenty two billion seven hundred seventy seven million two hundred seventeen thousand sixty United States Dollars and sixty two cents (USD 22,777,217,060.62), represented by eight million three hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-seven (8,339,727) ordinary class A shares without nominal value, six million six hundred ten thousand seven hundred ninety-one (6,610,791) ordinary class B shares without nominal value and by seven thousand five hundred and thirty (7,530) Preference Shares without nominal value.”

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.45 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 6.500, EUR.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his/her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BP Caplux S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à Aire de Capellen, L-8309 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 1^{er} décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 25 janvier 2000, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.864 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 924 du 6 mai 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Madame Marianne SMETRYNS, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mademoiselle Delphine HENSGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Convertir la devise du capital souscrit de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) en appliquant le taux de conversion USD-EUR de BP Plc à la clôture de l'activité le 29 décembre 2011 (le «Taux de Conversion»), une telle conversion prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

2. Convertir le capital souscrit de la Société de dix-sept milliards six cent trente-sept millions six cent quinze mille huit cent douze Euros et soixante dix-huit centimes d'Euros (EUR 17.637.615.812,78) en son équivalent en Dollars Américains par application du Taux de Conversion, représenté par huit millions trois cent trente-neuf mille sept cent vingt-sept (8.339.727) actions de la classe A sans valeur nominale, six millions six cent dix mille sept cent quatre-vingt-onze (6.610.791) actions de la classe B sans valeur nominale et sept mille cinq cent trente (7.530) actions préférentielles sans valeur nominale, par application du Taux de Conversion, une telle conversion prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

3. En conséquence de ce qui précède, modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société.

4. Divers.

Que les actionnaire(s) présent(s), les mandataire(s) des actionnaire(s) représenté(s), ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaire(s) présent(s), les mandataire(s) de(s) actionnaire(s) représenté(s) ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Que resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaire(s) représenté(s), après avoir été paraphées "ne varietur" par le(s) mandataire(s), les membres du bureau et le notaire soussigné.

Que l'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s) se reconnaissant dûment convoqué(s) et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour. Que l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) en appliquant le taux de conversion EUR 1 = USD 1,2914, étant le taux de conversion de BP Plc à la clôture de l'activité le 29 décembre 2011, une telle conversion prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir le capital souscrit de la Société de dix-sept milliards six cent trente-sept millions six cent quinze mille huit cent douze Euros et soixante dix-huit centimes d'euros (EUR 17.637.615.812,78) en vingt-deux milliards sept cent soixante-dix-sept millions deux cent dix-sept mille soixante Dollars

Américains et soixante-deux cents (USD 22.777.217.060,62) par application du Taux de Conversion, représenté par huit millions trois cent trente-neuf mille sept cent vingt-sept (8.339.727) actions de classe A sans valeur nominale, six millions six cent dix mille sept cent quatre-vingt-onze (6.610.791) actions de la classe B sans valeur nominale et par sept mille cinq cent trente (7.530) actions préférentielles sans valeur nominale, par application du Taux de Conversion, une telle conversion prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à vingt deux milliards sept cent soixante dix sept millions deux cent dix-sept mille soixante Dollars Américains et soixante-deux cents (USD 22.777.217.060,62), représenté par huit millions trois cent trente neuf mille sept cent vingt-sept (8.339.727) actions de classe A sans valeur nominale et six millions six cent dix mille sept cent quatre-vingt-onze (6.610.791) actions de la classe B sans valeur nominale et par sept mille cinq cent trente (7.530) actions préférentielles sans valeur nominale.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 6.500,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. SMETRYNS, V. PIERRU, D. HENSGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/646. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010081/159.

(120011436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Woodbridge International Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, of 18 August 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 844 of 19 November 1998 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B66196 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 6 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1757 of 20 August 2007.

The meeting was declared open at 2.30 p.m. by Maître Tom LOESCH, lawyer, with professional address in Luxembourg,

The Chairman appoint as secretary Mrs Virginie PIERRU, notary clerck, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one billion fifty-nine nine hundred fifty-nine thousand eight hundred thirty-three point forty-three Dollars of the United States of America (USD 1,059,959,833.43) so as to reduce it from its current amount of one billion sixty-one million forty-one thousand eight hundred fifty-nine US

Dollars (USD 1,061,041,859.-) to one million eighty-two thousand twenty five point fifty seven Dollars of the United States of America (USD 1,082,025.57) by reduction of the nominal value of each share in issue and payment to the shareholders of an amount of nine hundred twenty-two million nine hundred fifty-nine thousand eight hundred thirty-three point forty-three Dollars of the United States of America (USD 922,959,833.43) as well as allocation to a reserve of an amount of one hundred thirty-seven million Dollars of the United States of America (USD 137,000,000.-).

2. To remove the nominal value of the shares in issue.

3. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction and removal of the nominal value of the shares.

4. To confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

5. Miscellaneous.

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one billion fifty-nine nine hundred fifty-nine thousand eight hundred thirty-three point forty-three Dollars of the United States of America (USD 1,059,959,833.43) so as to reduce it from its current amount of one billion sixty-one million forty-one thousand eight hundred fiftynine US Dollars (USD 1,061,041,859.-) to one million eighty-two thousand twenty five point fifty seven Dollars of the United States of America (USD 1,082,025.57) by reduction of the nominal value of each share in issue and payment to the shareholders of an amount of nine hundred twenty-two million nine hundred fifty-nine thousand eight hundred thirty-three point forty-three Dollars of the United States of America (USD 922,959,833.43) as well as allocation to a reserve of an amount of one hundred thirty-seven million Dollars of the United States of America (USD 137,000,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to remove the nominal value of the shares in issue.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The subscribed capital of the Corporation is set at one million eighty-two thousand twenty five point fifty seven Dollars of the United States of America (USD 1,082,025.57) divided into twenty-eight million six hundred seventy-six thousand eight hundred seven (28,676,807) shares without nominal value, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above resolutions.

The Board of Directors is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned at 2.45 p.m.

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately 2.000,- EUR.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre,

Par devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Woodbridge International Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 844 du 19 novembre 1998 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B66196 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1757, en date du 20 août 2007.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Nicolas GAUZES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un milliard cinquante neuf millions neuf cent cinquante neuf mille huit cent trente trois virgule quarante trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.059.959.833,43) afin de le réduire de son montant actuel d'un milliard soixante et un millions quarante et un mille huit cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.061.041.859,-) à un million quatre vingt-deux mille vingt cinq virgule cinquante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.082.025,57) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise par remboursement aux actionnaires d'un montant de neuf cent vingt deux millions neuf cent cinquante neuf mille huit cent trente trois virgule quarante trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 922.959.833,43) et allocation à une réserve de cent trente sept millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 137.000.000,-).

2. Suppression de la valeur nominale des actions émises.

Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital et la suppression de la valeur nominale des actions.

3. Délégation de tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

4. Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de un milliard cinquante neuf millions neuf cent cinquante neuf mille huit cent trente trois virgule quarante trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.059.959.833,43) afin de le réduire de son montant actuel d'un milliard soixante et un millions quarante et un mille huit cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.061.041.859,-) à un million quatre vingt-deux mille vingt cinq virgule cinquante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.082.025,57) par réduction de la valeur nomi-

nale de chaque action émise par remboursement aux actionnaires d'un montant de neuf cent vingt deux millions neuf cent cinquante neuf mille huit cent trente trois virgule quarante trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 922.959.833,43) et allocation à une réserve de cent trente sept millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 137.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer la valeur nominale des actions émises.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre vingt-deux mille vingt cinq virgule cinquante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.082.025,57) représenté par vingt-huit millions six cent soixante-seize mille huit cent sept (28.676.807) actions ordinaires sans mention de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le Conseil d'Administration est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: LOESCH, PIERRU, GAUZES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58531. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011393/167.

(120012972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Société Civile Phoedra Gen Foy, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg E 4.684.

Phoedra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 113.617.

—
PROJET COMMUN DE FUSION

Se sont réunis:

SOCIETE CIVILE PHOEDRA GEN FOY, société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4684, dûment représentée par Monsieur Angelo ZITO en sa qualité de gérant.

PHOEDRA Sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.617, dûment représentée par Monsieur Angelo ZITO en sa qualité de gérant.

Les deux sociétés se sont réunies afin de valablement délibérer sur les points fixés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1/ Projet de fusion par absorption de la société filiale SOCIETE CIVILE PHOEDRA GEN FOY, dont le capital est détenu en intégralité par la Société;

2/ convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Exposé de Monsieur Angelo ZITO:

La société PHOEDRA Sàrl détient les 100 parts sociales, représentant la totalité du capital social de la société SOCIETE CIVILE PHOEDRA GEN FOY, une société civile immobilière régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro E 4684 au capital de mille euros (€ 1.000) représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 10 Euros chacune, toutes entièrement souscrites et libérées

Partant de cette constatation, Monsieur Angelo ZITO expose qu'il serait opportun de fusionner avec celle-ci pour des raisons d'opportunité économique et de rationalisation de la structure globale du groupe propriétaire créant ainsi une seule et même entité compétitive dans son secteur que ce soit en terme de dimension ou en terme de ressources tout en réalisant également des économies significatives en terme de gestion.

Que partant de ce principe, la fusion pourrait intervenir en application des dispositions des articles 278 et 279 de la loi sur les sociétés commerciales et associations du 10 août 1915, telle que modifiée.

Compte tenu de la législation en vigueur (art 262 et art 9 de la loi précitée du 10 août 1915) l'assemblée appelée à se prononcer sur la fusion et approuver le présent projet de fusion ne pourra se tenir qu'un mois après la publication de la présente dans le Mémorial C recueil des sociétés et associations.

Le président attire l'attention sur le fait que dans le cadre de cette procédure de fusion, les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social des documents indiqués à l'article 267 (1) a),b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales dont ils peuvent obtenir copie sans frais et sur simple demande.

Ainsi que du fait que un ou plusieurs associés de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des parts du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Après l'assemblée appelée à se prononcer sur le projet de fusion, la fusion produira de plein droit les effets définis par les dispositions de l'article 274 de la loi précitée du 10 août 1915.

Monsieur Angelo ZITO propose que décharge pleine et entière soit accordée aux organes de la société absorbée et que les documents sociaux soient conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Monsieur Angelo ZITO a pris les résolutions suivantes:

1. La société PHOEDRA Sàrl détient les 100 parts sociales, représentant la totalité du capital social de la société SOCIETE CIVILE PHOEDRA GEN FOY, une société civile immobilière régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro E 4684 au capital de mille euros (€ 1.000) représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros chacune, toutes entièrement souscrites et libérées

2. La société PHOEDRA Sàrl entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société civile immobilière de droit luxembourgeois SOCIETE CIVILE PHOEDRA GEN FOY par absorption de cette dernière, en reprenant l'actif et le passif de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au 1er février 2012.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, gérant, commissaire aux comptes des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties suite à l'assemblée générale des associés qui se tiendra au minimum un mois après la publication du présent projet au Mémorial C, en application des dispositions des articles 262 et 9 de la loi du 10 août 1915.

6. Les associés de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social des documents indiqués à l'article 267 (1) a),b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales dont ils peuvent obtenir copie sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs associés de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pourcent) des parts du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion

8. A défaut du rejet du projet de fusion par Assemblée générale des associés, la fusion adviendra comme indiqué ci avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a), exception faite du point b) du paragraphe (1).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concernent les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société SOCIETE CIVILE PHEODRA GEN FOY pour l'exercice de leur mandat.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal par la société absorbante. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Pour SOCIETE CIVILE PHEODRA GEN FOY / PHEODRA Sarl
Angelo ZITO
Gérant

Référence de publication: 2012017465/85.

(120021230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

L'an deux mille douze.

Le vingt-six janvier

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CACEIS BANK LUXEMBOURG, en abrégé CACEIS BL, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.985,

constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C numéro 340 du 28 mars 2003, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2011, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Julien Fetick, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Lodewijckx, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Laurent Sverzut, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer et Madame Carole Dorel, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX-HUIT MILLE (18.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS D'EUROS (€ 292.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'Article 17 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à deux ou plusieurs personnes, administrateurs, directeurs ou autres agents, associés ou non, agissant conjointement.

Le conseil d'administration détermine les conditions de nomination, de révocation, les pouvoirs et attributions des personnes mentionnées à l'alinéa précédent.»

2. Nomination de Messieurs Jean-Marc Eyssautier et Paul Foubert en tant qu'administrateur de CACEIS BL, sous réserve de l'agrément délivré selon les dispositions de l'article 7 de la loi du 5 avril 1993, pour un mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

3. Reconnaissance de la démission de Monsieur Philippe Marronnier de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de CACEIS BL.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept (17) des statuts de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à deux ou plusieurs personnes, administrateurs, directeurs ou autres agents, associés ou non, agissant conjointement.

Le conseil d'administration détermine les conditions de nomination, de révocation, les pouvoirs et attributions des personnes mentionnées à l'alinéa précédent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Jean-Marc Eyssautier, né à Lyon (France), le 07 juillet 1961, demeurant professionnellement à 1/3 Place Valhubert, F-75013 Paris

- Monsieur Paul Foubert, né à Cherbourg (France), le 07 juillet 1969, demeurant professionnellement à 1/3 Place Valhubert, F-75013 Paris.

en tant qu'administrateurs de CACEIS BL, sous réserve de l'agrément délivré selon les dispositions de l'article 7 de la loi du 5 avril 1993, pour un mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Troisième résolution

L'assemblée reconnaît la démission de Monsieur Philippe Marronnier de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de CACEIS BL.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fetick, Lodewijckx, Sverzut, Dorel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1324. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020919/71.

(120026765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 178.168,75.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

1. IK Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, The Netherlands;

2. Brialmont AB, having its registered office at Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Sweden;

3. Mr. Trygve Grindheim, residing at Flat 12A, Sloane Gate Mansions, D'Oyley Street, London SW1X 9AG, United Kingdom;

4. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;

5. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, United Kingdom;

6. Mr. James Yates, residing at 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, United Kingdom;

7. Mr. Kristiaan Nieuwenburg, residing at 92 Ifield Road, London, SW10 9AD, United Kingdom;

8. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Germany;

9. Mr. Dan Soudry, residing at 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France;

10. Stellaris AB, having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden;

Here represented by Elodie Duchêne, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of ten proxies given in January and February 2012.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of “IK INVESTMENT PARTNERS SARL”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 412 F Route d’Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31st, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19th, 2004 page 15142, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 September 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2756 of November 11th, 2011 page 132276.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of “IK INVESTMENT PARTNERS SARL”, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of two hundred and two thousand five hundred eighty-one Euros twenty-five Cents (EUR 202,581.25) in order to bring it from its current amount of three hundred eighty thousand seven hundred fifty Euros (EUR 380,750.-) to one hundred seventy-eight thousand one hundred sixty-eight Euros seventy-five Cents (EUR 178,168.75) by cancellation of sixty-four thousand eight hundred twenty-six (64,826) class A ordinary shares and reimbursement of an amount of two hundred and two thousand five hundred eighty-one Euros twenty-five Cents (EUR 202,581.25) to IK Europa B.V.;

2. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital reduction;

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the Company’s subscribed share capital by an amount of two hundred and two thousand five hundred eighty-one Euros twenty-five Cents (EUR 202,581.25) in order to bring it from its current amount of three hundred eighty thousand seven hundred fifty Euros (EUR 380,750.-) to one hundred seventy-eight thousand one hundred sixty-eight Euros seventy-five Cents (EUR 178,168.75) by cancellation of sixty-four thousand eight hundred twenty-six (64,826) class A ordinary shares and reimbursement of an amount of two hundred and two thousand five hundred eighty-one Euros twenty-five Cents (EUR 202,581.25) to IK Europa B.V.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) subsequently, that will read as follows.

“ **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company’s corporate capital is fixed at one hundred seventy-eight thousand one hundred sixty-eight Euros seventy-five Cents (EUR 178,168.75) represented by eleven thousand three hundred seventy-four (11,374) Class A Ordinary Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class B Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class C Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class D Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class E Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class F Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class G Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class H Preference Shares and five thousand seven hundred and five (5,705) Class I Preference Shares, all with a par value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

In addition to the Company’s corporate capital, there may be set up a premium account attached to ordinary shares and/or across all Preference Shares into which any premium paid on any ordinary share and/or any Preference Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any ordinary shares and/or any Preference Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix février.

Pardevant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

1. IK Europa B.V., une société dûment constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, Pays-Bas;
2. Brialmont AB, ayant son siège social à Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Suède;
3. Monsieur Trygve Grindheim, demeurant à Appartement 12A, Sloane Gate Mansions, D'Oyley Street, Londres SW1X 9AG, Royaume Uni;
4. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
5. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, Royaume Uni;
6. Monsieur James Yates, demeurant à 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, Royaume Uni;
7. Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, demeurant à 92 Ifield Road, Londres, SW10 9AD, Royaume Uni;
8. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Allemagne;
9. Monsieur Dan Soudry, demeurant au 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France;
10. Stellaris AB, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden;

Ici représentés par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de dix procurations datées de janvier et février 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de "IK INVESTMENT PARTNERS SARL", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412 F route d'Esch, L2086 Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, page 15142, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné, le 14 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2756 du 11 novembre 2011, page 132276.

Les comparants détenant 100% du capital social de "IK INVESTMENT PARTNERS SARL", ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent deux mille cinq cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 202.581,25) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-mille sept cent cinquante Euros (EUR 380.750,-) à cent soixante-dix-huit mille cent soixante-huit Euros soixante-quinze centimes (EUR 178.168,75) par annulation de soixante-quatre mille huit cent vingt-six (64.826) parts sociales ordinaires de classe A et remboursement d'un montant de deux cent deux mille cinq cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 202.581,25) à IK Europa B.V.;

2. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société suite à la réduction du capital social;

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de deux cent deux mille cinq cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 202.581,25) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-mille sept cent cinquante Euros (EUR 380.750,-) à cent soixante-dix-huit mille cent soixante-huit Euros soixante-quinze centimes (EUR 178.168,75) par annulation de soixante-quatre mille huit cent vingt-six (64.826) parts sociales ordinaires de classe A et remboursement d'un montant de deux cent deux mille cinq cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 202.581,25) à IK Europa B.V.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 7.1 des statuts (Capital souscrit et libéré), qui se lira comme suit:

« **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-dix-huit mille cent soixante-huit Euros soixante-quinze centimes (EUR 178.168,75) représenté par onze mille trois cent soixante-quatorze (11.374) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale de trois Euros et cent vingt-cinq Cent (EUR 3,125) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

En plus du capital social de la Société, un compte de prime d'émission attaché aux Parts Sociales ordinaires et/ou entre toutes les Parts Sociales Préférentielles peut être établi auquel toutes les primes payées sur toutes Parts Sociales ordinaires et/ou toutes Parts Sociales Préférentielles en plus de la valeur nominale seront transférées. Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toutes Parts Sociales ordinaires et/ou toutes Parts Sociales Préférentielles que la Société pourrait être amenée à racheter de ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ EUR 1.400,-(mille quatre cents Euros).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Duchêne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: LAC/2012/6802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012021988/170.

(120028374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Andrem Power GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.887.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Cidron Power Limited, a private company incorporated on February 3, 2012 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands,

here represented by Mr Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 7 February 2012.

The said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declared to establish:

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Andrem Power GP S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to

be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In that case, the Company may have several classes of Managers.

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers and in case of several classes of Managers, any Class A Manager with any Class B Manager;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented including at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority including at least one Class A Manager and one Class B Manager..

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Cidron Power Limited	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been wholly subscribed and fully paid up by the appearing party by way of a contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the general meeting of the shareholders, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration
 - Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - and
 - Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 2) Are appointed as class B manager for an undetermined duration
 - Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steenis, lawyer, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 7A Rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 7A Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le sept février.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

Comparaît:

Cidron Power Limited, une société privée constituée le 3 février 2012 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Raymond THILL, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 février 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "Andrem Power GP S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts – y compris l'Article 13.4 – et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire

du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision, dans ce contexte, de transfert du Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et coordonner les activités des personnes morales dans lesquelles la Société détient, pour le moment, directement ou indirectement, une participation; d'acquérir (que ce soit par abonnement, offre, achat, échange ou autrement) tout ou partie des stocks, parts sociales, obligations, obligations sans garantie et autres titres émis ou garantis par toute entité et tout autre actif de toute sorte, de détenir ceux-ci sous la forme d'investissements, et de les vendre, les échanger et en disposer;

3.2 d'entreprendre tout commerce ou activité que ce soit et d'acquérir, d'engager et d'entreprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des engagements de toute personne gérant toute activité;

3.3 d'investir et gérer l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime appropriés, et de prêter de l'argent et accorder un crédit dans chaque cas, à toute personne avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non-appelé et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir un intérêt, d'absorber, de fusionner, de se regrouper avec et entrer en partenariat ou tout autre arrangement pour le partage des profits, la réunion d'intérêts, la coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autres avec toute personne, y compris des employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute entité (incluant toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne ("Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité dans laquelle une Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge, gage ou privilège sur tout ou partie des engagements, propriétés, actifs de la Société (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.6 le terme "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement d'être responsable de tout endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir autrement tout bien meuble ou immeuble et tout droit ou privilège à l'égard de celui-ci;

3.8 de vendre, louer, échanger, donner à bail et aliéner des biens meubles ou immeubles et/ou tout ou partie de l'engagement de la Société, que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) pense approprié, y compris pour les actions, obligations ou autres valeurs mobilières, que ce soit entièrement ou partiellement libérées, de toute personne, ayant ou non des objets (en tout ou en partie) semblables à ceux de la Société, à détenir des actions, des obligations et autres valeurs mobilières ainsi acquises; d'améliorer, de gérer, de développer, de vendre, d'échanger, de louer, d'hypothéquer, d'aliéner, d'attribuer des options sur, de faire valoir ou de disposer autrement de tout ou partie de la propriété et des droits de la Société;

3.9 de faire tout ou partie de ce qui est prévu dans n'importe quel paragraphe du présent Article 3 (a) dans n'importe quelle partie du monde, (b) en tant que mandant, agent, entrepreneur, fiduciaire ou autrement, (c) au moyen ou par le biais de fiduciaires, d'agents, de sous-traitants ou autrement; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas), connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents

Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.3 En outre, chaque Associé s'engage à ne pas transférer, donner en gage ou accorder une sûreté sur toute Part Sociale, sans le consentement écrit préalable du Conseil de Gérance (un tel consentement ne doit pas être refusé, retardé ou conditionné sans un motif raisonnable).

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donnée par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). La Société pourra avoir plusieurs classes de Gérants.

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux Gérants et au cas où il y a plusieurs classes de Gérant, un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société à plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance ou deux de ces Gérants pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés y compris un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple y inclus un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés ("Assemblée Générale des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

14.2 Dans le cas où la Société a plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit avoir lieu chaque année conformément à l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Cidron Power Limited	12,500 Parts Sociales
Total:	12,500 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement souscrites et libérées par la partie comparante au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,-EUR) représentant le capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la personne précitée, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Est nommée gérant de classe B pour une durée indéterminée

- Mme Wilhelmina von Alwyn-Steennis, avocate, née à Rotterdam le 29 août 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 7A Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

3) Le siège social de la Société est établi au 7A Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2012. LAC/2012/6649. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022346/538.

(120028554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Eurizon Stars Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012021295/10.

(120026937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

CM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 94.724.

Nareco J2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 81.723.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

1. Monsieur Anouar BELL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme CM PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame, (matricule 20032215301) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 94724, constituée sous la dénomination de PHAEATIA S.A. par acte du 18 juillet 2003, par devant Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 875 du 27 août 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 69 du 10 janvier 2008.

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 6 février 2012.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2. Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme NARECO J2 S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame (matricule 20012209224) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 81.723, constituée par acte du 4 avril 2001 reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1009 du 14 novembre 2001.

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 6 février 2012.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1) La société anonyme CM PARTICIPATIONS S.A., détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme NARECO J2 S.A., et s'élevant à 31.000.- EUR (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31.- EUR (trente et un Euros) chacune.

2) La société anonyme CM PARTICIPATIONS S.A., (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par les textes subséquents, avec la société anonyme NARECO J2 S.A., (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3) La société anonyme NARECO J2 S.A., (encore appelée la société absorbée) possède un immeuble sis à Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II.

4) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2012.

5) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

6) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

7) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267(1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande.

8) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

9) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

10) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

11) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société absorbée.

12) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dûs par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentale par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 février 2012. Relation: EAC/2012/2089. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2012.

B. MOUTRIER.

Référence de publication: 2012022283/96.

(120027997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

cominvest Europa Protect 1/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der cominvest Europa Protect 1/2012 wegen Laufzeitende planmäßig am 31. Januar 2012 aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0271521980	A0LCH7	cominvest Europa Protect 1/2012

Senningerberg, Februar 2012.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2012024140/755/9.

cominvest Deutschland Invest 1/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der cominvest Deutschland Invest 1/2012 wegen Laufzeitende planmäßig am 31. Januar 2012 aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0231619825	A0HGCG	cominvest Deutschland Invest 1/2012

Senningerberg, Februar 2012.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2012024141/755/9.

cominvest Rohstoffaktien Invest 1/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der cominvest Rohstoffaktien Invest 1/2012 wegen Laufzeitende planmäßig am 31. Januar 2012 aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0231620591	A0HGEG	cominvest Rohstoffaktien Invest 1/2012

Senningerberg, Februar 2012.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2012024142/755/9.

Cominvest Rolling Europa Bonus Chance Fonds 1, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der cominvest Rolling Europa Bonus Chance Fonds 1 per 31. Januar 2012 aufgelöst wurde.

ISIN WKN Fondsname
LU0325526688 A0M5WM cominvest Rolling Europa Bonus Chance Fonds 1

Senningerberg, Februar 2012.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2012024143/755/9.

cominvest Wasser-Aktien Protect 1/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der cominvest Wasser-Aktien Protect 1/2012 wegen Laufzeitende planmäßig am 31. Januar 2012 aufgelöst wurde.

ISIN WKN Fondsname
LU0261439854 A0J4EA cominvest Wasser-Aktien Protect 1/2012

Senningerberg, Februar 2012.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2012024144/755/9.

Nabors International Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.885.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 13 janvier 2012

L'actionnaire a décidé:

- D'accepter la démission de M. Tamas Horvath à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 09 janvier 2012
- De nommer Inna Hörner, né le 25 octobre 1980 à Karaganda, Kazakhstan demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au Luxembourg à la fonction de gérante de catégorie B avec effet au 09 janvier 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.01.2012.

Référence de publication: 2012009076/15.

(120010190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Hopper International S.A. Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 80.483.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008958/16.

(120010124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Futurex, Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 28, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 122.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008924/10.

(120010418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Kensalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 74.503.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
KENSALYS S.A.

Référence de publication: 2012009012/16.

(120010274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Geldilux-TS-2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.121.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 11 janvier 2012

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer en tant que Réviseur d'entreprises agréé KPMG Luxembourg, une Société à responsabilité limitée domiciliée au 9 allée Scheffer L-2520 Luxembourg, enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B-149133, pour accomplir l'audit des comptes annuels de la Société au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008927/13.

(120009849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Green Europe Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 160.715.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 28 décembre 2011, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de Green Europe Lux s.à r.l. ayant son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.715, est désormais réparti comme suit:

Monsieur François GHIGNY, gérant de sociétés, né à Nivelles (Belgique) le 06.03.1969 et demeurant à B-6673 Gouvy, 7, Sterpigny (Belgique):

cent parts sociales	100
Total cent parts sociales	100

Monsieur François GHIGNY est donc désormais l'associé unique de Green Europe Lux SARL.

Bertrange, le 28.12.2011.

L'associé unique

Référence de publication: 2012008930/19.

(120009767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Estates Property 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.368.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012

1. La démission de Monsieur Benoît de FROIDMONT avec effet au 13 janvier 2012.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2012.

3. La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est acceptée.

4. Monsieur Benoît de FROIDMONT, adresse professionnelle, 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire laquelle aura lieu en 2013.

5. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012009548/22.

(120011130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

GTA - Generale Trasporti Armamento International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.529.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012008944/12.

(120009802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Braincare International S.A., Société Anonyme,

(anc. Cross Commodities S.A.).

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 134.332.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "CROSS COMMODITIES S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 134332, incorporated pursuant to a deed of M^e Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, on the 29 November 2007, published in the Mémorial, Recueil C, number 70 of 10th January 2008.

The meeting is presided by Mrs. Colleen SIBLEY, employee, residing professionally in Luxembourg, 29, Rue Alphonse München.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Davy PICK, employee, residing professionally in Luxembourg, 29, Rue Alphonse München.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change the name of the company to "BRAINCARE INTERNATIONAL S.A."

2. Change the objective of the Company in order to give the following wording:

«The purpose of the company is the provision of consultancy services in the Health sector with particular reference to neurology, neurosurgery, neuro-radiology and anesthesiology.

The company can undertake all transactions pertaining to the taking of participating interests in any enterprise having directly or indirectly similar objectives and dealing with the management, control and development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. Grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also undertake any commercial, industrial, and financial transaction, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose including the participation and organization of medical conventions and congresses. The company may also participate in various scientific research and development programs in the field of medical and pharmaceutical industry including distribution and commercialization of their products.”

3. Increase the corporate capital by an amount of EUR 26,000.(twenty six thousand Euro) in order to increase the corporate capital from EUR 35,000.-(thirty five thousand Euro) up to EUR 61,000.-(sixty one thousand Euro) by issuing and creating 52 (fifty two) new shares having a par value of EUR 500.-(five hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

4. Subscription and payment

5. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provision of Luxembourg Law dated 10th of August 1915 as modified.

6. Statutory Appointments

7. Miscellaneous

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting decides:

- to change the name of the company to “BRAIN CARE INTERNATIONAL S.A.”
- to modify the purpose of the company and to adopt the wording as reproduced under point (2) of the agenda.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 26,000.-(twenty six thousand Euro) in order to increase the corporate capital from EUR 35,000.-(thirty five thousand Euro) up to EUR 61,000.(sixty one thousand Euro) by issuing and creating 52 (fifty two) new shares having a par value of EUR 500.-(five hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The actual shareholder declared to subscribe to all the new issued shares and paid them up in cash by an amount of EUR 26,000.-(twenty six thousand Euro) which were all allocated to the corporate capital.

The amount of EUR 26,000.-(twenty six thousand Euro) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Third resolution

The meeting decides to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th of August 1915 modified.

Fourth resolution

In order to reflect such action, the meeting decides the following restate of the articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

A. Name – Registered office – Duration – Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of “BRAIN CARE INTERNATIONAL S.A.”, (hereafter referred as to the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The purpose of the company is the provision of consultancy services in the Health sector with particular reference to neurology, neurosurgery, neuro-radiology and anesthesiology.

The company can undertake all transactions pertaining to the taking of participating interests in any enterprise having directly or indirectly similar objectives and dealing with the management, control and development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. Grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also undertake any commercial, industrial, and financial transaction, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose including the participation and organization of medical conventions and congresses. The company may also participate in various scientific research and development programs in the field of medical and pharmaceutical industry including distribution and commercialization of their products.

B. Share capital – Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at EUR 61,000,-(sixty one thousand Euro) represented by one hundred and twenty two (122) shares with a par value of EUR 500,-(five hundred Euro) each.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those for which law prescribes the registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the last Monday in June at six o'clock in the afternoon in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year – Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Fifth resolution

The general meeting revokes all the members of the board of directors and appoints as new Members of the Board of Directors:

(i) Mr. Georgios PAPAGEORGIOU, Doctor in Medicine, residing in, 3 Aisopou Street, Amarousion, 15122, Athens, Attica, Greece.

(ii) Mrs. Lenka TACHA, Doctor in Medicine, residing in 36 Agio Oros Street, Amarousion, 15123, Athens, Attica, Greece

(iii) Bearn Holdings S.A., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office in Road Town, Wickhams Cay 1, Lake Building, Tortola, represented by Mr. Dimitrios ZOIS, Economist., residing professionally at L-2172, Luxembourg, 29 Rue Alphonse Munchen.

b.- Statutory Auditor:

MORATINA SERVICES Ltd having its registered office at, 30 Karpenisiou Street, P.C. 1660, Nicosia, Cyprus (HE 230792)

Their mandates will expire at the end of the annual general meeting approving the accounts of 2017.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,700.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " CROSS COMMODITIES S.A» (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.332, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 70 du 10 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Colleen SIBLEY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 29, Rue Alphonse München

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Davy PICK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 29, Rue Alphonse München.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «BRAIN CARE INTERNATIONAL S.A.»
2. Changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«Le but de la société est de fournir des services de consultance dans le secteur de la santé avec une référence particulière à la neurologie, neurochirurgie, neuroradiologie et la anesthésie.

La société peut entreprendre toutes les opérations relatives à la prise de participations de toute entreprise dans laquelle elle a des objectifs similaires directs ou indirects, traitants la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille composé de valeurs mobilières et des brevets de toute origine, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou par option d'achat et de toute autre manière, toutes valeurs mobilières et des brevets, et les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autres. Accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des intérêts, tout support, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toute transaction commerciale, industrielle et financière, dont elle jugerait utile pour l'accomplissement de son objectif, y compris la participation et l'organisation des conférences médicales et des congrès. La société peut également participer à divers programmes de recherche scientifique et développement dans le domaine de l'industrie médicale et pharmaceutique, y compris la distribution et la commercialisation de leurs produits.»

3. Augmentation du capital social d'un montant de vingt-six mille Euros (26.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente cinq mille euros (35.000,-EUR) à un montant de soixante et un mille Euros (61.000,-EUR) par la création et l'émission de cinquante deux (52) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent Euros (500,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Souscription et paiement.

5. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

6. Nomination statutaires.

7. Divers

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la société à «BRAIN CARE INTERNATIONAL S.A.»
- de modifier l'objet social pour lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point (2) de l'agenda.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six mille Euros (26.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente cinq mille euros (35.000,-EUR) à un montant de soixante et un mille Euros (61.000,-EUR) par la création et l'émission de cinquante deux (52) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent Euros (500, EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Paiement

L'actionnaire actuel, a déclare souscrire aux nouvelles actions émises et les a libéré par un apport en numéraire d'un montant de vingt-six mille Euros (26.000,-EUR) entièrement attribué au compte capital social de la société.

La somme de vingt-six mille Euros (26.000,-EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BRAIN CARE INTERNATIONAL S.A.", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. Le but de la société est de fournir des services de consultance dans le secteur de la santé avec une référence particulière à la neurologie, neurochirurgie, neuroradiologie et la anesthésie.

La société peut entreprendre toutes les opérations relatives à la prise de participations de toute entreprise dans laquelle elle a des objectifs similaires directs ou indirects, traitants la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille composé de valeurs mobilières et des brevets de toute origine, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou par option d'achat et de toute autre manière, toutes valeurs mobilières et des brevets, et les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autres. Accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des intérêts, tout support, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toute transaction commerciale, industrielle et financière, dont elle jugerait utile pour l'accomplissement de son objectif, y compris la participation et l'organisation des conférences médicales et des congrès. La société peut également participer à divers programmes de recherche scientifique et développement dans le domaine de l'industrie médicale et pharmaceutique, y compris la distribution et la commercialisation de leurs produits.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à soixante et un mille Euros (61.000,-EUR représenté par mille vingt deux (122) actions avec valeur nominale de cinq cent (500,-EUR) par action.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie,

courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies

par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à dix-huit heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de tous les membres du Conseil d'administration et nomme aux fonctions de Membres du Conseil d'Administration

(i) Mr. Georgios PAPAGEORGIU, Docteur en médecine demeurant à, 3 Aisopou Street, Amarousion, 15122, Athènes, Attica, Grèce.

(ii) Mrs. Lenka TACHA, Docteur en médecine, demeurant à 36, Agio Oros Street, Amarousion, 15123, Athènes, Attica, Grèce

(iii) BEARN HOLDINGS S.A., une société soumise aux lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Road Town sous le numéro 367012, représentée par Monsieur Dimitrios ZOIS, économiste, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29 rue Alphonse Munchen.

b.- Commissaire aux comptes:

MORATINA SERVICES Ltd ayant son siège social à, 30 Karpenisiou Street, P.C. 1660, Nicosia, Chypre (HE 230792)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.700,-EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Colleen SIBLEY, Davy PICK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006965/521.

(120006808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008940/19.

(120010167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Panalpina Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 62.052.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 décembre 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 8 décembre 2011 que:

- Monsieur Volker Böhringer, demeurant au 19, Berliner Strasse à DE-71679 Asperg, coopté administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Charles Van Der Steen, lors du conseil d'administration du 15 juin 2011, est approuvé comme administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale devant se tenir en 2012.
- Monsieur Martin Van Gorp, demeurant au 4, Robert Bosch Strasse à DE-64293 Darmstadt, coopté administrateur, lors du conseil d'administration du 15 juin 2011 est approuvé comme administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale devant se tenir en 2012.
- Le mandat de KPMG Lux S.à r.l., 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg comme Réviseur d'entreprises est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012010430/20.

(120012089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

World Trust Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.862.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 11 janvier 2012.

G. ROKOSUIEVA.

Référence de publication: 2012010599/10.

(120011730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.
